



Recours chaudière défectueuse

Par **rosalie01**, le **24/08/2015** à **12:11**

Ballon ecs poser par xxxxxx

Par rosalie01

Moi aussi j'ai fais la grosse bêtise d'acheter cette chaudiere en 2010 réinstallée en 2011....., qui tournait très bien, mais qui ne produisait pas d'eau chaude
Donc, a force de tenacité,j'ai recherché a l'aide de forum des personnes qui avaient fait la meme erreur,nous avions a peu pres tous le meme probleme.Donc devant l'ampleur des mecontentements,les responsables on fini par nous installer,a la place de la production d'eau chaude de la chaudière,un ballon ecs.
Hors aujourd'hui bon nombre de ces ballons sont percé ou en voie de se percer, car ces gents là, ne nous on pas informé, que ces ballons on une ANODE qui protège le ballon de la corrosion et autre,et qu'il faut la changer régulièrement(deux ou trois ans)a defaut il faut changer le ballon cout environ 1500 euros.
J'ai donc demandé a cette société de me remplacer l'anode malheureusement le ballon ne se fait plus et pour cause,je ne vais pas tout vous raconter. mais ces ballons ont été acheté en lot a l'étranger, je passe l'origine.Et aujourd'hui j'attend que cette société réponde a ma demande.Donc, je recherche toutes les personnes qui ont un probleme similaire
Cordialemnt

Par **moisse**, le **24/08/2015** à **16:58**

Bonjour,

[citation]Hors aujourd'hui bon nombre de ces ballons sont percé ou en voie de se percer, car ces gents là, ne nous on pas

informé, que ces ballons on une ANODE qui protège le ballon de la corrosion et autre,et qu'il faut la changer [/citation]

C'est selon la qualité de l'eau. J'ai un ballon d'eau chaude dont j'ai changé l'anode il y a 15 ans...voici 16 ans.

[citation]a défaut il faut changer le ballon cout environ 1500 euros[/citation]

Il est en or massif ce ballon ?

Autrement un tel appareil coute de 130 euro à 4/500 euros pour les plus volumineux des meilleures marques.

Sauf bien sur s'il s'agit d'un chauffe-eau solaire ou quelque chose de ce genre.

[citation] je recherche toutes les personnes qui ont un probleme similaire [/citation]

Vous avez débuté l'exposé en signalant avoir retrouvé un certain nombre de personnes ayant subi la même mésaventure.

Sinon vous risquez d'être hors garantie y compris celle de l'installateur.

Par **rosalie01**, le **31/08/2015** à **11:51**

Bonjour Moisse

On dirai que vous vous moquez un peu de moi!!!

Oui ! ce ballon est en effet un ballon solaire mais qui chez moi a ete installé comme ballon d'ecs normal.

Je sais tres bien de quoi je parle, je suis aussi équipée d'un adoucisseur d'eau qui fonctionne a merveille, mais puisque vous semblez etre bien au courant vous savez que l'eau chaude procure du calcaire, si je recherche, des gens

aujourd'hui heureusement a force de perspicacité j en ai trouvé, c'est que la société en question nous a abusé tout simplement, que bon nombre de ces ballons qui on a peine 4 ans1/2 on percé,car ils sont de très mauvaise qualité.

Cordialement

Par **moisse**, le **31/08/2015** à **14:29**

Mais non je ne me moque pas de vous.

J'ai simplement relevé des points à éclaircir et une petite contradiction.

Ceci dit l'eau chaude ne procure pas de calcaire. A vrai dire quelque soit la température de l'eau de votre desserte, sa concentration en calcaire est identique.

Mais le calcaire est insoluble dans l'eau chaude, donc on le voit, il se dépose.

Tandis qu'il est soluble dans l'eau froide, et circule donc sans se déposer.

Ceci dit on ne change le ballon que lorsque la cuve (garantie 5 ans en général) est percée, et le changement d'anode ne coute pas le prix du chauffe-eau.

Par **rosalie01**, le **01/09/2015** à **09:27**

Je suis tout a fait d accord avec vous mais je n'ai trouvé personne,qui veuille bien intervenir sur ce ballon dont on ne connait pas l'origine, même la société qui l'a installé en est incapable. Vous n'avez pas suivi l histoire depuis le début
merci tout de même de vos réponses

Cordialement

moi je ne suis pas ataraxique

c'est mon propre cas que je défends,après je défendrai les autres